de douleurs d'entrailles qui l'avaient fait souffrir pendant toute la matinée, et M. Dubar, le voyant à bout de forces, l'avait fait reconduire en voiture.

On le fit mettre au lit, et, pendant huit jours, en dépit des soins énergiques de M. le docteur Parmentier, le malheureux garçon a rendu tout son sang. Il est mort le 10 décembre, après avoir enduré des souffrances inouies.

— Était-il réellement, ainsi qu'on l'a dit, condamné par les médecins, avant même d'avoir absorbé cette dangereuse infusion ?

— Absolument pas. Il était, au contraire, très bien portant, et, de l'avis des médecins, il aurait pu vivre aussi longtemps que s'il n'avait pas été estropié. Non! Mon frère est mort empoisonné !

— Qui a porté plainte contre l'empirique ?

— C'est mon père lui-même, que j'ai accompagné chez M. Robert, commissaire de police à Wattrelos, qui nous a conseillés de nous adresser d'abord à M. Broigne, commissaire de police de notre quartier à Roubaix.

— Quand avez-vous porté plainte ?

— Le 16 décembre.

— Avez-vous été prévenu de l'exhumation ?

— Non. Et, continue M. Duthoit, j'ai, à ce sujet, été très douloureusement impressionné. Le jour de l'exhumation jeudi dernier comme je passais, avec ma mère, devant le cimetière, nous y sommes entrés pour déposer un bouquet sur la tombe... Autour de la fosse ouverte se trouvait M. Broigne, commissaire de police, plusieurs agents, et M. Cornille-Pennel, entrepreneur des pompes funèbres. M. le commissaire de police, dès qu'il nous aperçut, envoya un agent nous prier de ne pas avancer. Mais ma mère et moi avions pu voir le cercueil retiré de la fosse... A cette vue, ma mère est tombée dans mes bras, et c'est à grand'peine que j'ai pu la décider à sortir du cimetière.

... Je suppose, continue M. Duthoit, qu'après avoir appris ce détail, le journal l'*Avenir* aura à cœur de respecter notre douleur, et qu'il ne se fera plus un malin plaisir de rapporter des paroles qui n'ont jamais été prononcées. Je me demande, en effet, ce que les « cléricaux », comme le dit l'*Avenir*, viennent faire dans cet événement. Ce journal semble vouloir en faire une question politique, et voudrait, croirait-on, s'introduire de force dans une famille catholique pour la détourner de ses devoirs. Mais il trouvera, devant lui, des volontés de fer.

Ce n'est pas mon frère, comme le dit encore l'*Avenir*, mais bien moi-même qui suis un « fervent » de l'*Union catholique*, à la disposition de laquelle je me tiendrai toujours.

En ce qui concerne les secours que l'on pourra apporter à ma famille, que l'*Avenir* sache donc, une fois pour toutes, que les catholiques n'ont besoin d'aucun subside des francs-maçons.

D'autre part, si mes parents étaient dans le besoin, leur fils aîné est à même de leur venir en aide...

A. O.

L'élection des Prud'hommes ouvriers. — C'est le 27 janvier qu'a lieu, à Roubaix, l'élection des Conseillers Prud'hommes-ouvriers. Une réunion des syndicats des mécaniciens, des chauffeurs-mécaniciens et des mouleurs a eu lieu, dimanche, à cinq heures du soir, à l'estaminet Germain.

A l'unanimité et après discussion, l'assemblée a adopté l'ordre du jour suivant :

« Les syndicats constituant la catégorie métallurgique de Roubaix, réunis le 6 janvier 1895, salle Germain, déclarent, après discussion et avec regrets, ne plus pouvoir renouveler la candidature du citoyen Hervé Milbéo, certains d'avance que la Préfecture annulera son élection comme elle a déjà annulé plusieurs fois celles de prud'hommes ouvriers, notamment à Lille, Fourmies, etc..., qui comme lui ne professent plus.

» Le président de séance : Henri VANDEPUTTE, Conseiller municipal, Conseiller prud'homme ouvrier. »

En réponse à cet ordre du jour, M. Hervé Milbéo, conseiller prud'homme, adjoint au maire de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, le 6 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous serais très obligé de vouloir bien insérer la lettre suivante dans votre plus prochain numéro.

« Aux citoyens, membres du syndicat des ouvriers mécaniciens de Roubaix, Croix et environs.

» Citoyens, par suite des deux déclarations successives de notre président, disant que les mouleurs et les chauffeurs n'avaient pas de candidats à présenter aux élections des prud'hommes, qui auront lieu le 27 de ce mois, vous avez été convoqués légalement, à l'effet de faire votre choix sur le candidat que vous présenteriez aux dites élections.

» Or, après avoir rendu compte de mon mandat dans cette même réunion, alors que les convocations stipulaient que toutes les décisions prises seraient valables vous avez, par un vote secret, et à une forte majorité, manifesté le désir que mon mandat soit renouvelé, étant donné que vous avez reconnu que, pendant sept ans et demi, j'avais rendu de bons services.

» Mais mon concurrent, Jules Quennoy, furieux d'avoir été battu dans son syndicat, a trouvé le moyen de s'accrocher à un autre syndicat, dont la corporation tout entière est composée de trois électeurs prud'hommes.

» C'est pourquoi, aujourd'hui, pour la troisième fois, vous êtes convoqués à l'effet d'annuler les votes de la réunion de commission, et de la réunion générale, avec l'appui des syndicats des mouleurs et des chauffeurs.

» Or, citoyens, est ce légal qu'un syndicat quelconque choisisse un candidat qui a été blackboulé par son syndicat respectif.

» Est-ce faire preuve de discipline envers le syndicat que de chercher à faire annuler deux votes successifs et légaux, comme Jules Quennoy voudrait le faire?

» Pour ma part, citoyens, je vous déclare franchement que, si vous ne m'aviez pas accordé autant de confiance par vos votes, je ne me serai plus représenté aux élections; car j'aurais reconnu alors que j'avais démérité de votre confiance.

Mais, étant donné votre volonté et la ténacité de mon fougueux adversaire, je vous déclare, citoyens, que, quelle que soit la décision prise dans la réunion des trois syndicats d'aujourd'hui, je serai quand même le candidat de la troisième catégorie: et si les électeurs me font l'honneur de renouveler mon mandat, ils me trouveront toujours prêt à leur donner de bons conseils, et à leur rendre service dans la mesure de mes moyens.

» HERVÉ MILBÉO.

» *Adjoint au maire.*

» *Conseiller prud'homme ouvrier.* »

A propos des tramways électriques. — Au moment où l'on procède à l'installation, à Roubaix, de tramways électriques, notons la petite nouvelle suivante qui nous est apportée par la *Presse*:

« En fait de fantaisies, la fée Electricité, qui n'a jamais dit son dernier mot, détient toujours le record.

» Un singulier phénomène vient d'être observé à ce propos dans un tramway électrique de New-York, avec fil aérien, pendant les derniers orages qui ont sévi sur cette ville.

» Par suite de la tension électrique de l'atmosphère, chaque fois que le conducteur chargé de percevoir le prix des places prenait ou rendait la monnaie, il s'ensuivait, pour le voyageur et pour lui-même, une brusque et violente secousse.

» On ne réussit à mettre fin à ce désagrément qu'en laissant tomber l'argent d'un peu haut dans la main du conducteur, de façon à éviter tout contact. »

Une famille empoisonnée. — A propos de l'article que nous avons fait paraître, concernant l'empoisonnement dont la famille de M. Vanderaeghen et son ouvrier ont été victimes, M. Mehuys, charcutier, rue Jacquard, nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Ayant servi, samedi et dimanche dernier, plus de 70 livres de boudin, si cet aliment avait été malsain, ce n'est pas seulement chez M. Vanderhaeghen que des symptômes alarmants se seraient manifestés.

» Mes boudins, loin d'être nuisibles, font, au contraire les délices de mes clients et clientes, qui en ont mangé, en même temps que la famille Vanderhaeghen.

» Tant qu'à l'offre faite de payer le médecin et les médicaments, sachant n'être pas la cause de l'indisposition de cette famille, c'eût été folie de ma part de l'accepter. Au contraire, fort de mon droit, je fais toutes réserves pour la suite à donner au sujet de ceux qui, sciemment ou inconsciemment, ont voulu nuire à ma réputation commerciale.

» Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

» LÉOPOLD MEHUYS, rue Jacquard, 136. »

Une descente du Parquet. — Lundi, par le train de une heure vingt minutes, deux gendarmes de Lille descendaient à la gare de Roubaix, escortant un prisonnier, Alphonse Delahaye, âgé de 29 ans, charron, rue du Fresnoy, cour du Veau d'Or, à Roubaix, inculpé de coups et blessures.

Delahaye, on se rappelle, a tellement frappé, le 1er janvier, à 10 heures du soir, son camarade Alphonse Wittock, dans le domicile même de ce dernier, rue du Parc, que le blessé a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu.

Delahaye a été confronté avec sa victime, en présence de M. le juge d'instruction Deblock, qui était assisté de son greffier, M. Montaigne.

Après s'être fait retracer la scène, M. le juge d'instruction s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où il a reçu la déposition de plusieurs témoins.

L'instruction a pris fin à 6 heures 1/2.

Le magistrat, et l'inculpé, sont repartis pour Lille par le train de 6 heures 46.

Un accident dans une maison de chaudronnerie. — Les ateliers de chaudronnerie de M. Louis Fontaine, rue de Tourcoing, ont été, lundi matin, vers onze heures, le théâtre d'un pénible accident.

Le travail battait son plein, et un apprenti de quinze ans et demi, Edouard Fiahaut, dont la famille habite rue Milton aidait dans sa besogne un ouvrier perceur, lorsque celui-ci dut quitter un instant l'établi, pour aller chercher une pièce qui lui manquait.

Profitant de cette courte absence, et malgré la défense formelle du règlement, le jeune garçon eut la malencontreuse idée de faire fonctionner à lui seul la lourde et dangereuse machine. Il fut pris par la manche droite de son veston, et, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, mis dans l'impossibilité de se dégager.

On accourut à ses appels, et l'on s'empressa de faire tomber la courroie. L'apprenti avait le haut du bras tordu et écrasé par la pression; il portait en outre sous l'aisselle une très grave contusion, compliquée d'une profonde déchirure de la peau.

M. le docteur Delattre, mandé en toute hâte pour lui donner les premiers soins, l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu, après un pansement sommaire.

L'état du blessé est assez sérieux pour inspirer des inquiétudes.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journées du dimanche 6 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 390 ; enfants, 520. — Refuge de nuit, 29 lits.

Journée du lundi 7 janvier. — Hommes, femmes, 648 ; enfants, 920 ; refuge, 29 lits.

Liste des portions de la semaine. — Soupe, hommes, femmes, 3,750; enfants, 5,260; pain, 1,051 kilogr.

— *Dons reçus* : 60 kilos de haricots de M. Louis Crépin, rue Galvani. 180 bouteilles de cidre de M. Antoine Dewitte. — 1,50, produit d'une partie de cartes. — Un panier de vieux cuirs de M. Etienne Motte. — Idem de MM. Debuigne et Lemahieu. 5,50, quête faite par la *Colonelle*.

Un agent de police assailli par une bande. — Trois jeunes gens de 18 à 20 ans, qui, pendant la journée, avaient fait de nombreuses libations, se présentaient dimanche, à 9 heures du soir, chez M. Louis Deldalle, cabaretier, Grand'Rue, où on leur refusa de leur servir à boire. En présence de ce refus, l'un des jeunes gens frappa le cabaretier, puis tous s'enfuirent.

L'agent de police Bartois, mis au courant de cette affaire, les poursuivit, et parvint à les rejoindre, rue Desbonnet. I arrêta l'un d'eux, qu'il ligotta. Mais la foule, que cette scène avait attirée, protesta, et bientôt l'agent Bartois fut entouré et frappé lâchement par une dizaine d'individus. Un courageux citoyen, M. Napoléon Remy, prit sa défense, mais fut, lui aussi, très maltraité. Pendant ce temps, le prisonnier prenait la poudre d'escampette.

Lundi matin, deux des agresseurs : César Quivy, rue du Coq Français, et Alexandre Dubois, cour des Quinze-Ballots, Grande Rue, ont été arrêtés et écroués au dépôt central.

Une arrestation à la gare. — Un employé de commerce, Antoine Tautoux, âgé de 34 ans, qui habite rue [illegible] Roubaix, a été arrêté, dimanche soir, salle des Pas-Perdus, à la gare de Roubaix, pour avoir frappé de sa canne le brigadier Calonne, qui le réprimandait à cause de son état d'ébriété. Tautoux a été écroué au dépôt du 1er arrondissement.

Menus faits. — En vertu d'un mandat d'extradition, la police de sûreté a procédé, dimanche à midi, à l'arrestation d'un pianiste, Ferdinand Denuyt, âgé de 35 ans, habitant rue de la Gare, à la *Brasserie de l'Industrie*.

— Un employé de commerce, Henri Capart, âgé de 29 ans, demeurant à Tourcoing, a été arrêté, dimanche soir, rue Desaix, à Roubaix. Cet homme se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

— La police a procédé, dimanche, à l'arrestation d'un journalier, Charles Breyne, âgé de 33 ans, demeurant à Courtrai, inculpé de vol d'argent et d'une montre d'un grand prix, au préjudice de M. Callewaert, de Courtrai. Breyne a été transféré *lundi matin, à la maison d'arrêt de Lille.*

Croix. — *Distribution de secours aux indigents.* — L'administration du bureau de bienfaisance de la commune de Croix fera, dans le courant de la semaine, une distribution extraordinaire de linge, couvertures et vêtements aux familles pauvres inscrites sur les registres du bureau de bienfaisance.

— *Un accident de travail.* — Lundi matin, vers onze heures, un grave accident est survenu à l'établissement de préparation de peaux, exploité par MM. Masurel et Caen.

Un ouvrier de la maison, Oscar Foucart, célibataire de vingt-un ans, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, a eu la main droite prise et affreusement mutilée dans les *engrenages d'un moteur.*

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Wallez, qui lui a appliqué un premier pansement, il a été admis d'urgence à l'hôpital de Roubaix.

Wasquehal. — *Un déraillement de tramway.* — Par suite d'un déraillement qui s'est produit, lundi, à dix heures du matin, au Petit-Wasquehal, le service des tramways de Roubaix à Lille a été interrompu pendant une heure.

Communications

CHORAL NADAUD. — MM. les sociétaires du Choral Nadaud sont priés de ne pas manquer d'assister à la répétition de mardi, 8 janvier. En raison des études nécessaires pour le *grand concert d'hiver*, les *répétitions du mardi et du samedi* sont reprises d'une manière régulière. Ils sont prévenus que l'application des amendes sera faite rigoureusement.

Poésies Enfantines, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. — **Annuaires** pour l'année 1895. 39207—88735

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 285;
Rue de l'Industrie, 3;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.;	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 24.	Place de la Gare, 129;
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155;	**A TOURCOING**
Rue du Tilleul, 123.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de Gand, 91;
Rue Cornille, 7;	Rue du Tilleul, 15.
Rue Ma Campagne, 113;	**A CROIX**
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Fabrique, 21, Divivier
Rue de Cartigny;	**A LILLE**
	Rue Royale, 48, conc. Devergnies

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MORE-GOYEZ, tapissier-décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37940

TOURCOING

Récompenses à d'anciens ouvriers. — Plusieurs ouvrières de la filature de laines de M. Malfait-Desurmont fils ont été l'objet d'une distinction de la part de M. le ministre du commerce, qui leur a décerné la médaille du travail, en récompense de leurs longs et loyaux services dans notre maison de commerce. Ce sont Mlles Lemaire Elisa, soigneuse, attachée à l'établissement depuis 44 ans; Lemaire Angélique, fille de bureau, attachée à l'établissement depuis 43 ans; Fleurquin Hermance, soigneuse, attachée à l'établissement depuis 43 ans; Masqueller Léonie, retordeuse, attachée à l'établissement depuis 38 ans.

Récemment, nous avons annoncé la remise de la même médaille, par M. le Maire, lors de la réception du jour de l'an, à deux contremaîtres du même établissement. Ces deux bons serviteurs y sont occupés M. Fleurquin Henri, depuis 46 ans et M. Castelain Auguste, depuis 39 ans.

Décoré du Mérite agricole. — Nous apprenons que M. Irénée Pourré de Tourcoing vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole.

Adjudication de la fourniture nécessaire à la nourriture des chevaux en 1895. — Le montant de la dépense avait été évalué à 14,000 fr. L'adjudication sur soumissions cachetées a eu lieu hier lundi à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Diéval, adjoint, assisté de deux conseillers municipaux, MM. Cruque et Leplat, et en présence de MM. Versmée, directeur de la voirie et Bulté, receveur municipal.

Les six soumissionnaires qui se sont présentés ont été admis à concourir, savoir :

MM. Pentry-Honoré de Tourcoing, rabais 5,25 0/0 ; Dutilleul fils de Roncq, rabais 8,25 0/0 ; Vanhoutte de Tourcoing, rabais 7 0/0 ; Cottigny de Loos, rabais 10 0/0 ; Henri Catteau Deslombes de Roncq, rabais 12,75 0/0 ; Henri Leblanc de Tourcoing, adjudicataire au rabais de 14,50 0/0.

Deux enfants sous la glace. — Lundi, à 4 heures 1/2 de l'après-midi, de nombreux enfants qui venaient de sortir de l'école s'amusaient sur la glace, encore peu solide, du profond fossé qui entoure la ferme Dhalluin, à la Marlière, près de la frontière. Tout à coup la glace se brisa, et deux jeunes garçons de 8 ans, dont l'un se nomme Emile Dereux, disparurent.

Aux cris des autres enfants, MM. Paul Luych, bonnetier, rue de Gand et Abel Leman, boulanger, rue du Jambon, qui passaient en ce moment, accoururent, élargirent le trou en cassant la glace avec des briques, s'avancèrent dans l'eau et furent assez heureux pour retirer les petits imprudents respirant encore.

On les transporta dans une maison voisine, où ils reçurent les soins les plus intelligents; Dereux reprit assez vite connaissance, mais son camarade fut plus longtemps à revenir à lui.

M. Luych n'en est pas à son coup d'essai ; il a déjà opéré deux dangereux sauvetages.

Un Roubaisien qui se jette dans le canal. — Lundi, à 9 heures du matin, les chauffeurs de l'établissement de M. Lamon, Henri Doutreuligne, Aimé Her, Victor Dhooghe et Alfred Verraut, qui travaillaient dans les fourneaux des générateurs, à proximité du canal, aperçurent un homme se jeter dans le bassin au point terminus du canal. Ils se portèrent aussitôt à son secours; et, ayant pu se procurer une barquette, ils parvinrent à saisir le désespéré au moment où il reparaissait pour la dernière *fois à la surface de l'eau. L'homme qui avait perdu connaissance*, fut transporté dans la place des générateurs; et deux heures plus tard, il put retourner seul chez lui à Roubaix, rue Wallon.

C'est un nommé Hippolyte Véris, âgé de trente ans, filteur, célibataire. Il a donné une singulière explication de son acte de désespoir :

« Une personne dont il avait fait la connaissance et qu'il comptait épouser à bref délai, lui avait assuré qu'elle était « libre ». Et, dimanche soir, on lui avait fourni la preuve irrécusable que ladite personne, qui se nomme Marie Drez, est mariée.

Un commencement d'incendie. — Dimanche à 10 heures du soir, M. Joseph Coen, maréchal ferrant, demeurant rue des Piats, en face de l'école, qui se trouvait chez lui avec quelques amis, s'aperçut que le feu s'était communiqué, par suite d'un vice de construction, à un tas de copeaux déposé contre la cheminée. Les cinq enfants furent immédiatement portés chez les voisins ; et les gens de la maison, aidés par le garde de nuit des travaux des eaux potables, parvinrent avec quelques seaux d'eau à éteindre les flammes.

Il y a assurance pour 5000 fr.; les pertes sont insignifiantes.

Extradition d'un banqueroutier. — Lundi, à 4 heures de l'après-midi, les gardiens des voitures cellulaires ont amené à la gendarmerie un extradé et 24 expulsés.

L'extradé se nomme Jean-Joseph-Alphonse Tirenne, âgé de 50 ans, né à Baltice (Belgique), compromis dans la banqueroute frauduleuse du sieur Vanpayveld, de Courtrai, et inculpé de faux en écritures de commerce, usage de faux, fausses signatures, etc.

Il avait été condamné le 7 septembre dernier, par le tribunal correctionnel de Lille, pour abus de confiance en France, à 4 mois de prison : sa peine expirait hier lundi.

Les expulsés avaient été condamnés à Paris, Senlis, Compiègne, Amiens, Douai et Lille, pour vols, fraude, vagabondage, bris de clôture, coups et blessures, etc.

Un singulier mendiant. — Dimanche soir un agent amenait au poste un homme convenablement vêtu et qu'on lui avait signalé comme s'étant présenté dans plusieurs maisons de la rue du Haze, pour demander du secours. L'homme protestait avec énergie ; et, pour prouver qu'il n'avait pas besoin de mendier, il montrait des poignées de monnaie, tout en se disant le frère — qui a été reconnu exact — d'un conseiller municipal d'une importante commune des environs. L'enquête ayant été en tous points défavorable, l'arrestation du frère du conseiller a été maintenue.

Marcq-en-Barœul. — *L'accident à la gare de La Madeleine, mort de la victime.* — Gustave-Omer Salomé qui, ainsi que nous l'avons relaté, s'est trouvé pris entre deux wagons, pendant une manœuvre, en gare de La Madeleine, est mort dimanche soir par suite des blessures reçues. Son corps sera inhumé à Merris près de Bailleul.

Communications

ORPHÉONISTES CRICK-STICKS. — Pour cas de force majeure la répétition qui devait se faire aujourd'hui mardi n'aura pas lieu ; elle est remise au mardi 15 janvier.

LILLE

L'évêché de Meaux. — Mgr de Briey a démenti de la manière suivante l'information que nous avons reproduite hier dans le *Figaro* :

« En aucun cas, déclare Sa Grandeur, et dans aucune circonstance, aujourd'hui comme hier, et comme demain, il n'a pu être question et il ne sera pas question de ma démission. Elle n'est ni dans mes idées ni dans mes intentions, et ceux qui mettent ce projet en avant auraient pu prendre la peine de s'en informer auprès de moi. Je les aurais renseignés comme je le fais aujourd'hui pour vous. »

En ce qui concerne l'affaire pendante devant le tribunal de commerce de Lille, le *Gaulois* dit qu'il y a bien « une histoire de traite impayée, mais elle pourrait mal tourner pour certains, — et ce ne serait pas pour Sa Gaandeur. Dans tous les cas, c'est de 25,000 francs et non de 200,000 francs qu'il s'agit. »

L'affaire de la rue du Plat. — Nous avons dit qu'un bébé de neuf mois était mort, rue du Plat, faute de soins.

L'autopsie du petit cadavre a eu lieu, jeudi matin, à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine.

M. le docteur Castiaux, qui a procédé à cette opération, n'a remarqué sur le corps aucune trace de coups ni de violences qui pourrait faire supposer que l'enfant a été frappé ou maltraité. Mais si l'habile praticien n'a rien trouvé qui pût faire croire à de mauvais traitements, il a cependant déclaré que l'enfant n'était pas l'objet de *tous les soins nécessaires à son jeune âge et que le manque de soins a certainement été l'une des causes déterminantes de la mort.*

Dans ces conditions, il convient d'attendre les décisions du juge d'instruction. Tout porte à croire que cette affaire fera l'objet d'un non-lieu.

Nominations ecclésiastiques. — M. Salon, professeur à Tourcoing, est nommé vicaire à Roubaix, Saint Joseph. M. Deschodt, vicaire à Wattrelos, est nommé professeur à Tourcoing. M. Leuillette, vicaire à Bailleul, est nommé vicaire à Wattrelos. M. l'abbé Gustave Sueur, ancien professeur à l'Institution Saint-Jean de Douai, est nommé économe du futur collège Jeanne d'Arc, à Lille.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1894

Cantons de Roubaix et Lannoy

Février. 1er. — Création d'un bureau de postes succursale, à Roubaix. — La constitution de la société « Les Amis Roubaisiens ». — Un vol important, chez Mme veuve Vandamme, rentière, rue Blanchemaille.

2. — Un vol avec effraction, chez M. Lesage, rue de Lille. — Découverte, grâce à une pièce de 50 centimes, perdue par un enfant dans un aqueduc, de nombreux objets volés, boulevard de Paris.

3. — *Refus, par la préfecture, de donner son visa à la* création, à Roubaix, d'une pharmacie municipale et d'un bureau municipal de renseignements judiciaires gratuits. — Vingt-quatre mariages ont lieu à l'Hôtel-de-Ville. — Arrestation de l'anarchiste Félix Legge. — Sauvetage dans le canal de deux hommes qui y étaient tombés, trompés par l'obscurité.

4. — Les socialistes profitent de la journée du dimanche gras pour faire une manifestation.

6. — Réunion de l'Association des anciens élèves de M. Alexandre Faidherbe. — Une nouvelle manifestation des socialistes, à l'occasion du Mardi-Gras. — Suicide de M. Jules Six, rue Latine.

7. — On apprend l'arrestation à Reims, de Culine, inculpé de tentative de viol. — Protestation des Fabriques de Notre-Dame, Saint-Joseph et de Wasquehal, contre la nouvelle comptabilité des Fabriques d'églises. — Une tempête à Roubaix. — Un domestique de M. Derville, entrepreneur, rue des Sept-Ponts, meurt des suites d'un coup de pied de cheval. — Un vol important chez Mlle Decottignies, épicière, rue Pellart. — Un estaminet est mis à sac, à Croix, par trois rôdeurs.

8. — Un petit garçon de trois ans, Georges Vanlède, tombe, rue Philippe-le-Bon, dans une marmite d'eau bouillante.

9. Georges Vanlède meurt des suites de ses brûlures. La servante qui le gardait est mise en état d'arrestation.

10. — Vanieuwenhove, l'assassin de Leers, écroué à Lille, est transféré à la prison de Douai, pour attendre sa comparution en Cour d'assises.

11. — *Un drame au revolver, rue du Chemin-de-Fer.* Un jeune homme, Hyacinthe Meerhem, se suicide, après avoir tenté d'assassiner la fille Pauline Versavel. — Conférence de M. Thellier de Poncheville, ancien député du Nord, à l'*Union Catholique* de Roubaix. Une manifestation en son honneur. — Le territoire français est interdit à M. l'abbé Vanhoenackère, vicaire à Mont-à-Leux.

12. — Première journée du tirage au sort. — Un concours est ouvert pour la construction d'un monument à la mémoire de Gustave Nadaud. — Les fileurs de MM. Dillies frères et Catteau se mettent en grève.

13. — L'inauguration du Marché aux Bestiaux. — Une interview par un de nos collaborateurs de M. l'abbé Vanhoenackère, vicaire à Mont-à-Leux, expulsé du territoire français. — Horrible assassinat d'un jeune garçon, à Rouges-Barres.

14. — Troisième et dernière journée du tirage au sort. — M. Henri Carrette, maire de Roubaix, se rend à Paris pour s'expliquer, avec le Ministre, au sujet de la pharmacie municipale. — Mort de Pauline Versavel, victime du drame au révolver de la rue du Chemin de Fer.

15. — Un incendie dans le séchoir d'un chimage, rue Bernard. — Des conscrits en goguettes se révoltent contre les agents, qui dégainent.

16. — M. Carrette, maire de Roubaix, est entendu à la commission sénatoriale des octrois, présidée par M. Bardoux. — Quinze est condamné à dix jours de prison par le tribunal correctionnel de Reims.

19. — Un affreux accident rue de la Gare, à Roubaix : Un charretier, Louis Vermoulen, meurt, broyé sous les roues de son camion. — Des perquisitions sont faites chez les anarchistes.

22. — Un incendie éclate dans la brasserie de M. Salembier, rue d'Oran. — On trouve dans la salle d'attente de la gare un billet ainsi conçu : « Nous allons faire sauter la gare demain ou après-demain. Signé : Adolphe Meyer. »

25. — Un charretier, Victor Hus, meurt, écrasé par son tombereau.

26. — Une réunion des pèlerins de Jérusalem.

27. — Condamnation à mort, par la cour d'assises de Douai, de Vannieuvenhowe, l'assassin de Leers.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— *COURS du Mardi 8 Janvier 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.
Limandes soles, 0,50 centimes le 1/2 kilo
Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes extra « à » » fr.		Cabillaud	0,60
Homards (gros) »,» »'»» à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,»»	Soles	2,2.
Ecrevisses (moyennes)	0,.. et 0,00	Turbots	2,00
		Bar	»,»»
Escargots. la douz.	et 0,80	Barbue	2,00
		Raies	0,60
HUITRES la douz.		Flotte	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (plels)	0,60
Moules (le kilo).	0,45	Truite saumonée	»,»»
		Anguilles de rivière	1,25
Salaisons		Anguilles de mer	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1,25	Vives	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	0,75
Harengs saurs à 05 2p 15c et 0,10 pièce		Crevettes	»,»»
Harengs salés 2 p. 15 c. et 10 c. pièce		Brochet (eau douce)	»,»»
Craquelots, 0,15 la pièce		Merlans	0,80
GROS		Eperlans	»,»»
ET		Merluches	»,»»
DÉTAIL		**Harengs frais**, 1 pour	»,»»

Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,30 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos de l'élection du XIIIe arrondissement

Roubaix, le 7 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

Votre correspondant se trompe et induit en erreur vos lecteurs en publiant que le sieur Albert Félix, candidat *fantaisiste* de la sauce opportuniste, a été soutenu dans l'élection du XIIIe par la fraction dite allemaniste du parti socialiste.

Le parti ouvrier socialiste-révolutionnaire, par tactique, avait au 1er tour posé la candidature de l'ex-condamné aux travaux forcés Pierron, ouvrier manuel, et s'est au second tour incliné devant la majorité *socialiste.*

Vous nous permettrez de profiter de cette rectification nécessaire pour édifier complètement nos camarades de travail en ajoutant :

» Ennemis des équivoques, nous luttons sur le terrain de classe en révolutionnaires, convaincus « que les individus sont trop souvent la source d'un mal social » ; mais, avant tout, hommes de progrès et de révolution, nous nous mettrons au rang des parjures, en tendant la planche de salut à la bourgeoisie, de quelque nuance qu'elle fût.

» Nous n'imposons pas, au parti ouvrier socialiste révolutionnaire, une discipline *ultra* à nos corréligionnaires, mais n'hésiterons en aucun moment à faire justice de celui ou ceux qui se prêteraient même inconsciemment au triomphe des exploiteurs du peuple.

Comptant sur votre impartialité, recevez, Monsieur le Directeur, nos civilités.

Pour le comité socialiste-révolutionnaire de Roubaix,
BOUCHER EMILE,
Rédacteur à la *Volonté du Peuple.*

L'état de la rue de Mouveaux au Blanc-Seau

Tourcoing, 7 janvier.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix,*

Nous avons recours à votre obligeance habituelle pour signaler à l'attention publique ce qui se passe au Blanc-Seau.

La rue de Mouveaux, si fréquentée la semaine et le dimanche, la semaine par les ouvriers, se rendant à leur travail, le dimanche par les promeneurs, est en ce moment dans un état tout à fait révoltant. Depuis un mois déjà la circulation est à peu interrompue.

Les voitures ont dû prendre des chemins de traverse pendant quelque temps, et voici que maintenant on ouvre à nouveau la rue dans un état tel, qu'il soulève partout des protestations.

Déjà notre honorable conseiller, M. Dupont, avait signalé cet abus au conseil municipal de Tourcoing. A qui donc incombe la responsabilité d'un tel état de choses? Il paraît qu'il faut encore attendre que l'entrepreneur ait tous ses matériaux.

Hé! ne pouvait-il, avant de commencer ces travaux, s'assurer s'il pouvait continuer? Il semblerait que si l'on veut faire des travaux tels que ceux là en cette saison-ci, on accélérait autant que possible afin de ne pas les laisser dans un tel état, comme le fait cette compagnie de tramways.

Nous signalons aussi à qui de droit la situation de la rue des Villas, depuis la rue de Mouveaux jusque l'estaminet de la Fauvette. C'est une rue où les habitants paient les droits de vivre comme les autres, et l'on ne voit jamais personne pour combler les trous qui y existent. Les ouvriers qui y passent patangent dans la boue.

Veuillez excuser, Monsieur le Directeur, la longueur de notre lettre, et permettez nous de vous remercier à l'avance.

Un groupe d'habitants du Blanc-Seau.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *La représentation théâtrale.* — La troupe lyrique de Mme Deschamps a obtenu lundi soir un véritable succès avec l'opérette de Planquette : *le Talisman*. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse de cette pièce dont nous avons eu l'occasion de parler déjà.

Nous constatons que le public tourquennois a beaucoup goûté la partition, qui renferme d'ailleurs de forts jolis motifs d'une musique bien entraînante.

L'interprétation a été bonne et on ne peut que louer tous les artistes pour la façon dont les rôles ont été remplis. Mme Lenfant a tout particulièrement rendu le personnage de *Michelette* avec un entrain qui lui a valu de nombreux applaudissements.

Le succès du *Talisman* engagera sans doute la troupe à en donner ici une seconde édition : c'est le souhait que nous entendions formuler de tous côtés à la sortie.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 10 JANVIER

10e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

LE CID

GRAND OPÉRA EN 4 ACTES. — *Musique de Massenet*
Prix des places ordinaire. — La location est ouverte

— Comment avez vous donc fait pour vous guérir de vos maladies d'estomac et pour avoir cet air de prospérité ? — Mon secret est bien simple : chaque matin je prends un potage au **Tapioca Rillis**: essayez en et vous m'en direz des nouvelles. Surtout exigez sur le paquet un *trèfle à quatre feuilles* : c'est la marque de fabrique du produit authentique et ça porte bonheur. 3874a

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du lundi 7 janvier.* — Marcel Sy, rue de Béthune. — Adolphe Verbrugghe, rue Pierre-de-Roubaix. — Adolphine Calbert, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Julienne Lache, rue de Rome. — Angèle Lamblin, rue de Leuze. — Marcelle Dens, rue Decr